

L'écho des Services

Edito du Président

Décembre 2018

Année 4, n° 9



La mission de notre Association, votre mission, est belle : la protection de l'enfance en danger. Mais, nous savons tous qu'elle s'exerce dans un environnement de plus en plus difficile, complexe et mouvant. Le contexte est par exemple marqué par un resserrement des financements publics qui a pour conséquence qu'il est demandé toujours plus aux associations. Il l'est aussi par la réforme des modes de financement dont le CPOM que nous avons signé pour le secteur médico-social est une première illustration. Il l'est également par la demande affirmée de mieux prendre en compte le parcours de l'enfant, demande à laquelle la création du pôle médico-social est une réponse en termes d'organisation.

Il appartient en effet à notre Association Olga Spitzer de s'adapter aux changements rapides de son environnement institutionnel, technique et financier. Le Conseil d'administration est conscient des efforts qui sont demandés quotidiennement à tous pour

accompagner les évolutions et continuer de répondre au mieux aux besoins des enfants et des jeunes que nous avons en charge. C'est ainsi qu'il a décidé, sur proposition de la Direction générale, la prime sur salaire et la prime de tutorat, financées en utilisant une partie des fonds du CITS. Le Conseil d'administration continue de réfléchir aux transformations nécessaires dans le cadre du Projet associatif qui définit les orientations stratégiques de l'Association et les moyens de leur mise en œuvre.

En son nom, je présente à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les meilleurs pour l'année 2019 et je formule le souhait que notre Association soit à même de relever les défis auxquels elle est confrontée pour continuer de remplir encore mieux, grâce à vous, sa mission au profit des enfants qui lui sont confiés.

Michel MORIN

Président de l'Association Olga SPITZER

L'engagement au quotidien

L'année qui vient de s'écouler nous aura réunis autour de nombreux rendez-vous au sein de notre Association, et ce au cœur même de nos Services. Sur le plan matériel, saluons la nouvelle installation du SSE de Nanterre, totalement reconçu et aménagé après un an de grands travaux, et ce au plus grand avantage de nos équipes, sans oublier les espaces affectés aux familles et aux enfants.

Quant à l'installation de l'équipe d'AEMO de Chilly Mazarin vers un nouveau site implanté à Massy Palaiseau, elle procure aujourd'hui un espace plus conforme et des conditions de travail incomparables. Dans cette continuité, de nouveaux projets d'installation devraient voir le jour afin de soutenir la diversification engagée de nos actions médico-sociales.

Dans le même ordre, en cette 1ère année de CPOM, fondé sur un nouveau mode de gestion, l'enveloppe financière accordée par l'ARS a fait l'objet d'un versement intégral de la dotation. Ainsi notre autonomie est largement préservée. C'est dans ce contexte qu'un Pôle médico-social a été constitué sous forme de plateau technique unifiant notre offre de soin en Essonne, et ce pour mieux coordonner nos réponses autour, notamment, du parcours de l'enfant ou du jeune accueilli.

Dans nos Directions, mentionnons le départ de M. Stuart Harrison du SSE des Hauts-de-Seine, appelé à d'autres fonctions dans le secteur public, qui après trois années passées a donné à ce grand Service un essor exceptionnel. Quant au souhait exprimé par Mme Marie Lewis, Directrice de l'EFM et de la MDLF, de faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année, il suscite en nous, bien sûr, un profond regret de la voir partir, tant la réussite et son charisme, auront marqué de son empreinte le rayonnement de ces deux structures. Le capital de compétences qu'elle transmet aux équipes garantit bien leur pérennité.

L'Association Olga SPITZER continue à déployer les actions inscrites dans son Projet associatif afin d'assurer sa notoriété et son développement qui se fondent tant sur la création d'Etablissements et Services, les expérimentations et des innovations en collaboration systématiques avec ses partenaires, que sur des rapprochements avec des associations ayant les mêmes perspectives et des valeurs communes. Ce développement prend racines dans la longue histoire de l'Association, qui sera diffusée et transmise à tous les futurs collaborateurs afin de renforcer leur sentiment d'appartenance.

Olga SPITZER c'est aussi une expertise développée par des formations cohérentes et ambitieuses.

Par ailleurs, l'Association souhaite impliquer tous les professionnels, quelles que soient leurs fonctions dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles. Cette démarche, connue sous le nom de psychothérapie institutionnelle sera développée sur l'ensemble des Services. Afin de mener à bien ces actions et projets, l'Association s'attache à consolider l'expertise de la Direction générale, et ainsi donner aux Etablissements et Services les conseils et le soutien technique nécessaires. Cela permet par ailleurs d'assurer l'harmonisation des pratiques en cours.

Qu'en ces temps de fête nos vœux accompagnent tous nos enfants et jeunes accueillis quotidiennement à Olga SPITZER.; et à l'ensemble de nos salariés, l'expression de ma gratitude en remerciement de tout le travail accompli auprès d'eux.

Jean-Etienne LIOTARD

Directeur Général

COMMUNICATION DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources humaines a réalisé, entre septembre et novembre 2018, un tour de l'ensemble des Etablissements et Services de l'Association.

Ces rencontres ont permis de présenter aux salariés les nouvelles dispositions tant légales que conventionnelles qui seront d'application en 2019.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- ◆ le prélèvement à la source ;
- ◆ la réforme de la formation professionnelle ;
- ◆ la mise en place du Comité Social et Economique (CSE) ;
- ◆ ou encore la fusion AGIRC/ARRCO.

Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanges avec les salariés.

Un interlocuteur de Malakoff Médéric, présent aux côtés de Monsieur Jean KOUM, Directeur des Ressources humaines, et de son Assistante Madame Clémentine THUEZ, est intervenu pour présenter la palette de services proposée par Malakoff Médéric, et répondre aux questions des salariés sur la mutuelle, la prévoyance et la retraite.

Nous remercions le grand nombre de professionnels de l'Association qui se sont déplacés à ces réunions.

Jean KOUM

Directeur des Ressources humaines

Responsable de Publication, Jean-Etienne Liotard, Directeur Général

L'Association Olga Spitzer, avec le soutien du Département des Hauts-de-Seine et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, vient d'achever les travaux de réhabilitation et d'amélioration du Pôle Nanterre du SSE 92



L'inauguration des locaux du SSE des Hauts-de-Seine à Nanterre s'est déroulée le 7 septembre 2018, en présence de :

Madame MICLON-HAUTBOIS, Directrice du Pôle Solidarité, Direction Famille Enfance Jeunesse au Conseil départemental des Hauts-de-Seine ; **Madame MARTIN-ETELBERT**, Adjointe de Madame MICLON-HAUTBOIS à la Direction du Pôle Solidarité, Famille Enfance Jeunesse au Conseil départemental des Hauts-de-Seine ; **Madame BUISSON**, Chef de Service du Budget, du Financement et du Contrôle des Etablissements au Conseil départemental des Hauts-de-Seine ; **Monsieur PEYROT**, Directeur départemental D.T.P.J.J. des Hauts-de-Seine ; **Monsieur GERMAIN-VIGLIANO**, Référént Justice à la D.S.D.E.N. des Hauts-de-Seine ; **Madame MARQUANT**, Présidente du Tribunal pour Enfants de Nanterre, Juge des Enfants ; **Madame AURENCHE**, Vice-Présidente en charge des enfants au Tribunal pour Enfants de Nanterre, Juge des Enfants ; **Madame BOITEAU**, Juge des Enfants au Tribunal pour Enfants de Nanterre ; **Monsieur CARPENTIER**, Juge des Enfants au Tribunal pour Enfants de Nanterre ; **Madame GARREAU**, Juge des Enfants au Tribunal pour Enfants de Nanterre ; **Madame LESCURE**, Juge des Enfants au Tribunal pour Enfants de Nanterre ; **Madame NOVELLA**, Juge des Enfants au Tribunal pour Enfants de Nanterre ; **Madame PERRICHOT**, Juge des Enfants au Tribunal pour Enfants de Nanterre.

La Direction générale de l'Association était représentée par : **Monsieur LIOTARD**, Directeur Général, **Madame DELMAS-FAVODON**, Directrice Qualité & Développement, **Monsieur KOUM**, Directeur des Ressources Humaines, et **Monsieur SCHMITZ**, Directeur Financier.

Formation organisée pour les personnels de Direction de l'Education nationale

L'articulation entre établissement scolaire, justice des mineurs et milieu éducatif n'est pas toujours facile à saisir pour le monde de l'éducation.

Grâce à Monsieur LIOTARD, Directeur général de l'Association Olga SPITZER, et ses équipes, il a pu être organisé, dans les locaux de l'Association, un temps de formation passionnant pour les personnels de Direction de l'Education nationale. Temps enrichi par les échanges de qualité que les Cadres de l'Education nationale ont pu avoir avec les éducateurs et chefs de service de l'Association Olga SPITZER.

Il s'agissait, pour les chefs d'établissement, de comprendre les contextes réglementaires mais aussi concrets dans lesquels s'inscrivent les mesures éducatives.

Mieux connaître les partenaires, mieux évaluer les péri-

mètres d'intervention et les rythmes de chacun permet aux personnels de Direction, en lien avec leurs équipes, de gérer des situations humainement, mais aussi scolairement, complexes.

Au delà d'une présentation générale, ces échanges ont aussi permis d'aborder des cas pratiques, de donner quelques conseils.

Face aux retours très positifs des personnels de Direction de l'Education nationale il a été proposé de reconduire cette formation pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Julie BOUVRY
Provisseure

Lycée et collège Rodin
19 rue Corvisart - 75013 Paris

« Vous reprendrez bien un peu d'Histoire...? »

1923 - 1939 LA FRANCE DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES

IMPORTANCE DE L'HYGIÈNE SOCIALE. Durant l'entre-deux-guerres, les urgences sanitaires l'emportent sur la question sociale. Les fléaux sont nombreux : tuberculose, alcoolisme, syphilis, crimes, vagabondage, dépravation des mœurs, mauvaises conditions de vie dans les taudis, importante mortalité infantile et natalité en baisse. Ces préoccupations sont telles que l'approche sanitaire s'impose à l'assistance et perdurera jusqu'à l'après guerre.

PREMIERS JALONS DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Pour accroître la natalité, une série de mesures sont mises en place par le ministère de l'hygiène, et rassemblées dans le Code de la Famille et de la Natalité Française, le 29 juillet 1939.

AIDES ACCORDEES AUX FAMILLES :

- ◆ Réductions sur les prix du pain pour les familles de 3 enfants et plus. Développement d'habitations à loyer modéré destinées aux familles nombreuses, etc.
- ◆ Naissance de la « carte famille nombreuse ».
- ◆ Prime à la natalité.

PROTECTION DE LA FAMILLE :

Sévérité vis-à-vis de l'avortement, lutte contre la drogue, l'alcoolisme, etc.



REPRESENTATIONS DE L'ENFANT DANS LA MEDECINE ET LES SCIENCES HUMAINES

NEUROPSYCHIATRIE ET DELINQUANCE JUVENILE

L'époque est traversée par des débats portant sur la responsabilité pénale et l'expertise psychiatrique judiciaire. Georges HEUYER sera l'un des pionniers de l'étude théorico-clinique sur la délinquance des mineurs - auteurs d'agressions sexuelles, internement judiciaire, vol, toxicomanie - et aura une influence conséquente dans l'ordonnance de 1945.

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET EDUCATION

La psychologie de l'enfant, à cette époque, est essentiellement appliquée à l'éducation. Du fait de la scolarisation rendue obligatoire, l'émergence de distinctions entre réussites et échecs scolaires obligent les pédagogues à se pencher sur la question de l'intelligence.

A cette époque, les grands noms de la psychologie de l'enfant sont : BINET en France et DECROLY en Belgique.

BINET met en place son test d'intelligence connu sous l'appellation « échelle de Binet-Simon », à l'origine de la notion de « déficience mentale ».

DECROLY lutte pour une réforme profonde de l'enseignement basée sur la « méthode globale » d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

DEVELOPPEMENT DES CARRIERES SOCIALES FEMININES : VERS UNE CONCEPTION MEDICO-SOCIALE

L'importance des fléaux sociaux durant l'entre-deux-guerres déplace le curseur de l'action sociale vers le sanitaire.

1920 à 1932 : L'IMPULSION DE DEUX ECOLES

LES ECOLES DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Elles regroupent des assistantes sociales et infirmières visiteuses. Elles conjuguent des savoirs médicaux et une approche sociale des familles et de leur environnement.

LES ECOLES DU « SOCIAL PUR »

Elles regroupent huit écoles en 1932. Le brevet de capacité professionnelle d'assistante sociale est créé par le décret du 12 janvier 1932. Celui-ci regroupe les résidentes sociales, les surintendantes et les assistantes sociales. Cette étape est fondamentale dans le processus de professionnalisation. L'approche privilégiée est de type strictement social.

DU SOCIAL AU MEDICO-SOCIAL

Le Front Populaire, arrivé au pouvoir en 1936, prône une action polyvalente permettant de coordonner les actions, tant médicales que sociales, au sein des familles.

Le décret du 18 février 1938 crée le diplôme d'assistante sociale : fusion du diplôme d'infirmière visiteuse (1922) et du brevet de capacité professionnelle (1932).



Présentation du projet éloquence – Concours porté par le Service de Prévention Spécialisée (SPS)

L'Association Olga SPITZER, par l'intermédiaire de son Service de Prévention Spécialisée (SPS), intervient auprès des jeunes sur une partie du 11ème arrondissement de Paris, à travers des missions de protection de l'enfance, de prévention des inadaptations sociales et des conduites à risques.

Le service agit pour prévenir la marginalisation, créer des liens privilégiés avec les adolescents, favoriser l'insertion scolaire, sociale, professionnelle des jeunes et faciliter un véritable travail éducatif autour de projets individuels et collectifs.

Le principe est « aller vers et faire avec », sans mandat nominatif, dans une démarche de libre adhésion et de respect de l'anonymat. Beaucoup d'actions et d'activités sont mises en oeuvre dans le cadre des missions confiées au SPS.

Sur le territoire, pour pouvoir répondre aux problématiques des jeunes, les éducateurs travaillent avec un ensemble de partenaires : école, espace de jeunesse, centre social...

Ainsi, dans le but de continuer à associer ses partenaires à ses actions, le SPS organise un concours d'éloquence qui vise en particulier les collégiens sur notre secteur d'intervention. Pour citer le dictionnaire Larousse : « L'éloquence c'est l'art de bien parler, de persuader et de convaincre par la parole. »

Quoi

Le projet détaillé ci-dessus est rendu possible grâce au concours et avec la participation des quatre collèges présents sur le territoire : les collèges Alain FOURNIER, Anne FRANK, PILÂTRE de ROZIER, et VOLTAIRE (situé juste à la marge du secteur). Il s'agit d'un face à face entre deux jeunes qui, à partir d'un sujet donné à l'avance, argumentent afin de convaincre les membres du jury et l'assemblée. Les vainqueurs des quatre collèges participeront à la finale qui se déroulera à la Mairie du 11ème arrondissement.

Qui

- les éducateurs du Service de Prévention Spécialisée ;
- la Direction du Service de Prévention Spécialisée ;
- la Direction des collèges Anne FRANK, Alain FOURNIER, PILÂTRE de ROZIER, et VOLTAIRE ;
- des collégiens référents du projet ;
- des collégiens des classes de 4ème et 3ème participant au projet ;
- des enseignants ;
- la Mairie du 11ème arrondissement de Paris, la première adjointe au Maire chargée de la culture, du patrimoine, de la mémoire, ainsi que l'élue à la jeunesse ;
- des professionnels de la prise de parole : élus du 11ème arrondissement, responsables d'associations, comédiens, avocats...

Pourquoi

Pour promouvoir et encourager la mise en pratique de la prise de parole en public, dans les quatre collèges, tout en donnant la possibilité aux collégiens de s'exprimer librement. Les participants pourront, à travers ce concours, développer des qualités qui, dans un futur proche ou lointain, leur serviront dans leur vie personnelle et professionnelle. Prendre la parole devant un public peut s'avérer très stressant. Ce concours, porté par le Service de Prévention Spécialisée de l'Association Olga SPITZER, permettra aux collégiens de dompter leur timidité pour parvenir à convaincre les membres d'un jury et un auditoire, non seulement dans le cadre de ce concours mais également à l'occasion d'interactions qu'ils peuvent avoir au quotidien, acquérant ainsi :

- des compétences oratoires qui faciliteront les présentations de personnes, de projets, de stratégies qu'ils seront amenés à faire ;
- une plus grande liberté dans la prise de parole, non seulement en salle de cours mais aussi devant une assistance ;
- un approfondissement de leur culture générale ;
- des outils et techniques qui leur permettront de maîtriser leur communication tout en gérant le stress que cela peut générer.



Statue de Cicéron, grand orateur romain, Rome

Comment

- en associant, dans un souci d'information, les Directeurs et des collégiens des quatre établissements à la procédure d'inscription des participants ;
- en associant des professionnels de la prise de parole et des professeurs des collèges à l'élaboration d'outils adéquats destinés à aider les jeunes dans leur élocution ;
- en associant des professeurs et des membres du jury dans le choix des sujets ;
- en associant la Mairie du 11ème arrondissement de Paris qui accueillera la finale de ce concours dans ses murs chargés de symboles ;
- en amenant les collégiens au cinéma pour voir le film « A haute voix ». La projection de ce film permettra de présenter le projet « éloquence ». En complément de cette présentation les organisateurs prendront la parole à l'issue du film et inscriront les premiers candidats.

Quand

Le concours prendra forme au sein des collèges au premier trimestre de la rentrée 2018/2019. Par la suite, une finale dans la Mairie du 11ème arrondissement aura lieu entre les représentants des quatre collèges (en fonction des disponibilités de salle en Mairie, aux alentours de février-mars). A l'issue de cette finale, le jury décidera du vainqueur.

Chérif CHAOUCHE

Directeur du Service de Prévention Spécialisée

La Psychothérapie institutionnelle à Olga SPITZER (suite)

Penser l'institution destinée à penser l'accueil des enfants et des familles accompagnés, premier acte soignant à l'égard des professionnels

Au cours de la guerre 39-45, l'émergence de la pensée de la psychothérapie institutionnelle tient à la situation catastrophique des malades asilaires : rationnements drastiques, enfermement. Celle des soignants n'est pas moins précaire, car ils subissent le même régime spartiate, et sont par ailleurs particulièrement vulnérables, de par leur activité, dans des périodes troubles toujours sujettes aux fantasmes de dissimulation, de compromission, mais aussi d'activisme, que ce soit à tort ou à raison, comme en témoigne le nombre important de soignants déportés, mais aussi des ouvrages comme « Caché dans la maison des fous » dans lequel D. Daininckx raconte l'hébergement de P. Eluard et D. Glaser à Saint Alban par François Tosquelles et Lucien Bonnafé, précurseurs de la psychothérapie institutionnelle (Folio 6260 mars 2017).

Lors de nos échanges à la dernière Assemblée Générale, à travers les témoignages de professionnels, nous constatons trois mouvements qui parasitent fortement l'institution. Le premier, systématiquement cité, est la perception d'une aggravation des situations des jeunes accueillis. Elles sont plus précocement désorganisées, violentes, déstructurées. Cette déstructuration concerne aussi les parcours, qu'ils s'effectuent en ITEP, au CAFS, au SESSAD, ou aux CMPP. A cela s'ajoute des familles plus fragilisées et précarisées socialement et/ou présentant plus fréquemment des troubles psychiques graves, entravant la relation aux enfants et aux aidants que nous devrions être. Manipulations, relations perverses narcissiques, quand il ne s'agit pas d'affabulations voire de délire, sont notre lot quotidien. La deuxième cause citée est une évolution très forte de nos contextes institutionnels (loi 2002-2 et les évaluations interne et externe, la loi HPST, et la mise en place des ARS, la loi 2016 sur la protection de l'enfant, les CPOM). Un contexte dont nous sommes, en tant que professionnels, les acteurs parfois un peu ébranlés, ou tout au moins dont les capacités d'adaptation ou les convictions sont mises à l'épreuve. En tout cas, c'est sûr, cela remue nos méninges et mobilise notre vie psychique. Les enfants, les parents dont nous nous occupons, vivent en écho ou en direct ces mêmes changements, parfois sans réelle information pour ce qui concerne nos circuits, nos parcours ou même, de façon plus générale, ceux de l'école.

La troisième cause, qui peut être plus sourde mais non moins agissante dans nos échanges avec les parents et les jeunes, est le sentiment de se trouver plus démunis, plus fragilisés socialement, plus menacés dans nos aptitudes, voire nos certitudes en termes moins heurtant, plus politiquement corrects. Nous sommes à la recherche de stabilité, de repères pour répondre à une multiplication sans cesse renouvelée de nouvelles contraintes qui, parfois dans le quotidien, pourraient dénuier de leur sens ou tout au moins désorienter nos pratiques.

Citer ces trois arguments, apparemment si éloignés de notre journée de travail, nous fait ressentir sourdement qu'ils nous font agir auprès des jeunes, dans nos rapports au sein de l'équipe et des équipes pluri-professionnelles ; et qu'ils viennent nourrir des intentions ou des agirs que l'on prête à nos supérieurs. Toutes ces pensées sont des illustrations des constellations transférentielles, comme les nomment les auteurs de la psychothérapie institutionnelle.

Elles sous-tendent, parfois travestissent la perception des actes d'accompagnement et de soins que nous prodiguons, de la même façon que l'adolescent pris la main dans le sac nie les faits. Ce peut être pour ne pas se voir infliger une nouvelle peine, pour annuler sa culpabilité, pour protéger autrui, pour se cacher sa vérité interne, se jouer de l'éducateur ou le défier, pour montrer sa supériorité ou cacher ses faiblesses, attirer et capter l'attention. Autant d'intentions qu'il faut avoir en tête, évoquer avec l'enfant, mobiliser pour apaiser tensions et possibles crises.

L'évocation de ces différents mouvements psychiques, pour qu'ils puissent être intériorisés, vécus, par le jeune, participe à la contenance. Penser ces agirs plutôt que de les subir participe au quoti-

dien des équipes éducatives mais aussi, en dispositif de soins, est une des fonctions psychothérapeutiques. C'est une illustration de la fonction phorique - du mot phorein en grec qui signifie à la fois porter et avoir en soi - de portage, de contenance, qui est la première étape du travail de psychothérapie institutionnelle si on la transpose au niveau des mouvements agis entre les professionnels.

Pour étayer ce travail, le Professeur Bernard GOLSE, lors de l'assemblée générale, a insisté sur l'importance de la narrativité. Pouvoir se dire, pouvoir se raconter, pouvoir faire l'effort de raconter, sont les premières étapes menant à la transformation de notre perception d'une réalité, afin de pouvoir dépasser les traumatismes, les épreuves et les conflits comme nous le permet notre appareil psychique, dans des situations moins complexes, moins diffractées.

Cette fonction métaphorique de narrativité et de transformation, nous avons penser l'appliquer à nous même. C'est l'objet de ce texte qui détaille le travail engagé conjointement avec Roselyne VALA, directrice des CMPP de l'Essonne, et José QUILLET, directeur de l'unité d'hébergement des ITEP « Le Petit Sénart » et « Les Fougères ».

Par la suite, la fonction phorique de notre travail ne pourrait être l'objet de certains au détriment du plus grand nombre. De façon pratique, nos échanges ont abouti à deux propositions concrètes ouvertes à réflexion avec chacun.

Pour les différents dispositifs - hébergement, ambulatoire et CMPP -, ouvrir un espace de parole sur des enjeux tels que : « Que valent les promesses adultes faites aux enfants en difficultés ? Qu'attend-t-on de l'autre quand on a le sentiment de ne rien pouvoir proposer ? Quelle est notre place ? Pourquoi attendre quelque chose d'un nouvel arrivant s'il n'y a pas d'espoir de changement ? » Ces questions nous concernent par moment, tout autant que les enfants, que l'on se pense professionnels ou adultes. Le prochain cinquantenaire du CMPP de Corbeil, nous permettra de revisiter cette belle initiative antérieure à la mise en place des secteurs en psychiatrie de l'enfant. Ce pourrait être l'occasion de réfléchir à l'indépendance du temps psychique de l'enfant dans le cadre d'une réalité externe concrète, alors que certains rituels paraissent prématurément vides de sens. Quelles sont les temporalités concrètes des enfants accueillis ? Ont-elles évolué ? Ont-elles fait évoluer nos pratiques ? Comment les penser dans ces enjeux de parcours ? Des questionnements qui, certainement, évolueront dans leurs formes et peut être dans le fond, mais dont nous faisons propositions d'échanges sur la base de quelques règles partagées :

- celle du volontariat : liberté d'action et de participation ;
- ces temps n'étant pas décisionnaires, il appartient à chacun de reprendre en son nom propre ces réflexions dans les espaces dédiés si elles apparaissent vecteurs de changements bénéfiques pour les usagers ;
- ces espaces sont des espaces de jeu : on peut tout dire, tout penser, agir, mais on le fait dans le respect de la conscience professionnelle de l'autre, qui vient sur la même base du volontariat. Mettre en avant ces réflexions, c'est aussi une façon de les engager. Les étapes suivantes débiteront dans les prochaines semaines ; nous espérons qu'elles susciteront en vous curiosité et souhait de participation.

Dr Florent COSSERON

Roselyne VALA
Directrice des CMPP de l'Essonne

José QUILLET
Directeur de l'unité d'hébergement
des ITEP « Le Petit Sénart »
et « Les Fougères »



Association Olga SPITZER

Direction générale
9 Cour des Petites Ecuries
75010 Paris

Téléphone : 01 43 46 76 23
Télécopie : 01 43 46 96 05
Messagerie :
secretariat.dg@olgaspitzer.asso.fr



www.associationolgaspitzer.fr



Le développement d'Espace Famille Médiation (EFM) depuis bientôt 20 ans, l'ouverture de la Maison des Liens Familiaux (MDLF) en 2016, sont des témoins de la capacité de l'Association à proposer des activités nouvelles en lien avec les évolutions sociétales et les besoins des familles reçues.



La construction de ces deux établissements a accompagné la conception d'un nouveau métier, celui de médiateur familial, qui témoigne de l'ambition des modes alternatifs de règlements des conflits.

La médiation familiale a pris un certain essor au début du 21^{ème} siècle avec l'appui des pouvoirs publics.

La création du diplôme d'état de médiateur familial en 2003, la prestation de service pour un financement en 2006, ont construit une dynamique encore à l'œuvre aujourd'hui. L'exercice du métier, ainsi soutenu par les politiques publiques, même s'il a impliqué des contraintes administratives, a tracé un chemin de rigueur et d'exigence qui conduit vers une reconnaissance. Les contraintes budgétaires actuelles orientent aujourd'hui vers un nouvel équilibre entre public et privé. Mais le conventionnement de nos services est un atout formidable de diffusion la plus large. Il nous a permis d'ouvrir la voie à des prises en charge diversifiées, tel que l'Espace de Rencontre et les visites médiatisées. Que l'Association Olga Spitzer soit choisie pour ouvrir la Maison des Liens Familiaux est en effet le résultat du développement d'Espace Famille Médiation et de son image.

Le Centre Ressources sur le Lien Familial, support de ces deux établissements, donne toute sa cohérence à ces nouvelles propositions aux familles où dominent l'ambition de la qualité du service. C'est sur des individualités riches et engagées, une dynamique d'équipe solide, une organisation indispensable que s'appuie ce fonctionnement, que reflètent l'accueil et le suivi de toutes les formes de prise en charge.

Transmettre, c'est organiser le passage de relai pour continuer à construire à partir des fondations en place vers des bâtiments encore à venir. L'héritage, c'est s'appuyer sur le chemin parcouru et la solidité de la structure : des professionnels très qualifiés et engagés, deux équipes dynamiques et créatives, une vie de service dense et, enfin, des projets d'établissement qui rappellent la nécessité vitale d'être en concordance avec les valeurs qui entourent notre pratique.

« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde. » a dit Gandhi.

Ce travail passionnant nous oblige à être au plus près de nous-mêmes, de notre savoir-faire et de la spécificité du projet dans lequel nous nous inscrivons. Et c'est ainsi que parler de ces valeurs, de ces points d'ancrage, de ces lignes de force, c'est s'attacher à transmettre ce qui existe et à le faire vivre.

Et tout cela prend un relief particulier au moment du départ à la retraite !

Marie LEWIS,
Directrice d'EFM et de la MDLF



9^{ème} matinée de Rencontres Cliniques

« Place du juge et évolutions du droit dans la Protection de l'Enfance »

La 9^{ème} matinée de Rencontres Cliniques a eu lieu le 4 décembre 2018, dans la Mairie du 17^{ème} arrondissement.

Argument : les évolutions législatives en matière de protection de l'enfance et du droit de la famille modifient, au fil du temps, le cadre de la prévention et de la prise en charge des situations de danger et des situations dites « préoccupantes ».

La loi du 5 mars 2007 a notamment réformé le cadre de la protection de l'enfance et donne la priorité à l'intervention sociale en première intention, favorisant ainsi un mouvement de déjudiciarisation du dispositif de protection de l'enfance.

Les questionnements suscités par cette loi ont donné naissance à la loi du 14 mars 2016.

Plus de 10 ans après, la réforme du divorce vient restreindre la place du juge aux affaires familiales, en permettant un simple passage chez le notaire pour un acte de divorce.

Ces processus en cours, qui ont pour conséquence de diminuer la place du juge (JAF/JE) au sein des problématiques familiales, interrogent pourtant. Car si certaines situations de crise peuvent se régler dans un cadre administratif, la clinique de la famille montre à quel point elle est avant tout nourrie par la passion. Dans ces contextes de conflit aigu, la rencontre avec le juge et son interven-

tion pourront permettre de recréer, créer parfois, un cadre protecteur pour l'ensemble des protagonistes. La valeur symbolique de ces actes de loi reste essentielle pour l'élaboration des conflits.

En s'appuyant sur l'histoire de ces transformations et sur l'expérience, cette Matinée de rencontres cliniques a été consacrée à l'importance de la place des juges dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance, de questionner les répercussions de ces processus de déjudiciarisation, sur les familles et sur l'intervention des professionnels, à la fois dans la réalité et sur le plan symbolique.

En présence de : Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ; Marie KACI, psychologue, psychanalyste, membre de la SPP, Directrice du SEPPE ; Denis SALAS, Magistrat, Directeur scientifique des Cahiers de la Justice ; Martine DE MAXIMY, Magistrat honoraire, ancienne Juge des Enfants, ancienne Présidente de la Cour d'Assises.

Un article développera ce sujet de première importance dans notre prochain bulletin associatif.



Responsable de Publication, Jean-Etienne Liotard, Directeur Général